



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 12983

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement sur les actions mises en place dans son ministère en matière de préservation de l'environnement et de développement durable.

Texte de la réponse

Le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement ne dispose pas en propre de services déconcentrés. L'administration centrale, qui comprend 600 agents, est installée sur quatre sites parisiens et deux sites dans la région nantaise, dont l'équipement et l'entretien relèvent à ce jour des ministères à partir desquels a été constituée la nouvelle administration centrale (affaires étrangères et européennes, travail, relations sociales et solidarité, intérieur, outre mer et collectivités territoriales). Par conséquent, le ministère n'est pas aujourd'hui directement compétent pour dresser un bilan carbone de ses immeubles. Il ne peut donc pour l'instant quantifier sa contribution via son fonctionnement et ses immeubles à la préservation de l'environnement et au développement durable. Cependant, il va de soi que, dans la perspective du regroupement des services parisiens de l'administration centrale sur un site unique, cette préoccupation sera fortement prise en compte.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12983

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Immigration, intégration, identité nationale et codéveloppement

Ministère attributaire : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2007, page 7946

Réponse publiée le : 15 avril 2008, page 3292